

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/39

OBJET : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DU DELEGUE DU COLLEGE « ELUS »

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Dany PATIN, Charlotte MARION, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET et Caroline AVELINE.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Didier ORTSCHUIT

PROCURATION : Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Franck JOUANNEAU.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que **la Commune adhère au CNAS** (Comité National d'Action Sociale) qui a permis de mettre en place une action sociale au service de l'ensemble des personnels des collectivités territoriales.

Organisme paritaire et pluraliste, il convient, après le récent renouvellement des conseils municipaux, de désigner le délégué du Collège « Elus » pour représenter notre Commune sur la durée de ce nouveau mandat.

Conformément aux textes en vigueur, **Mme Mylène VRIET** a été désignée par l'assemblée, afin de représenter notre Commune auprès du CNAS.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**Délibération N°2026/39 - OBJET : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE –
DESIGNATION DU DELEGUE DU COLLEGE « ELUS » (PAGE 2/2)**

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 07/04/2026 et affiché le 07/04/2026*

A Cellettes, le 07 avril 2026

Le Maire,

Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260407-2026-39-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026

